

Montréal, le 20 février 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal Hydro-Québec – Affaires juridiques
1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET : DPCMÉER - Demande d'adoption de l'annexe FAC-002-4-QC-2
Dossier Régie de l'énergie : R-4315-2025**

Maître Chabot,

La présente fait suite à votre lettre du 19 février 2026 par laquelle le Coordonnateur demande de prolonger la suspension du dossier pour déposer sa demande amendée et ses engagements dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise le Coordonnateur à déposer ces documents **au plus tard le 15 avril 2026 à 16 h.**

Veuillez agréer, Maître Chabot, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb